16/11/2026

FO FINANCES

ARTICLE DU JOUR

Fédération des Finances FORCE OUVRIERE - 46, rue des petites écuries - 75010 Paris • www.financesfo.fr

acteurspublics

Salaires dans la fonction publique : les syndicats repartent bredouille de leur rencontre avec le Premier ministre

Réunies le 13 novembre, à Matignon, les organisations syndicales de la fonction publique ont dénoncé l'absence de dégel du point d'indice et le manque d'annonces concrètes pour les agents publics. À la place, le gouvernement promet des mesures ciblées sur les plus faibles rémunérations et plusieurs chantiers prioritaires. Une réponse loin de calmer la colère sociale.

Elles n'en attendaient rien et n'ont rien obtenu, hormis ce qu'elles qualifient de "miettes". Réunies ce matin à Matignon, les organisations syndicales de la fonction publique se sont entretenues pendant de longues heures avec le Premier ministre. À la sortie, la déception domine. *"Force est de constater que le décalage est complet et béant avec la situation réelle des services publics, de la fonction publique et des agents publics,* fait valoir Christophe Delecourt, co-secrétaire général de la fédération CGT des services publics. *Alors que Sébastien Lecornu et David Amiel continuent de payer le patronat et les classes sociales les plus fortunées à coups de milliards d'euros, ils n'annoncent rien pour financer les services publics, la fonction publique et l'intérêt général, et, par voie de conséquence, pour répondre aux revendications légitimes de la jeunesse."*

S'il restait peu de suspense sur le sujet, le Premier ministre a néanmoins confirmé qu'il n'y aurait pas de dégel du point d'indice. *"Il a même très vite éludé la question"*, confirme Pascal Kessler, président de la FA-FP. À la place, Sébastien Lecornu a annoncé vouloir travailler sur un premier axe prioritaire : la question des plus faibles rémunérations, avec l'application de la hausse du Smic à la fonction publique et l'attribution de points supplémentaires aux agents les moins bien payés. Cette mesure serait appliquée "en biseau" et ne se traduirait donc pas par l'attribution des huit points annoncés à tous les agents concernés, a expliqué le Premier ministre, sans plus de précisions. Selon les estimations, 1,35 million d'agents pourraient être concernés par la mesure. Ces agents bénéficieraient de huit points supplémentaires, soit environ 39 euros bruts mensuels.

Au cours de la réunion, le gouvernement a également annoncé sa volonté de travailler sur d'autres chantiers prioritaires concernant la fonction publique, à savoir les grilles

indiciaires, la transparence et l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, la prise en charge de certains frais de transport, notamment de carburant, le renforcement de la protection des agents blessés ou menacés, ou encore la protection de la neutralité et de l'indépendance des fonctionnaires. *"Ce sont, pour la plupart, des chantiers réclamés depuis longtemps,* poursuit Pascal Kessler. *Même si l'on arrive, par exemple, à se mettre d'accord sur de nouvelles grilles, une mise en œuvre d'ici à l'élection présidentielle paraît peu probable."* L'exécutif a par ailleurs proposé une clause de revoyure aux organisations syndicales le 11 décembre, soit après les élections professionnelles dans la fonction publique, avec l'objectif de sceller des avancées avant la mi-décembre.

À la sortie de cette réunion, la colère syndicale est grande. La CFDT Fonctions publiques a aussitôt appelé, elle aussi, à la grève le 17 novembre, rejoignant ainsi les six organisations syndicales représentatives de la fonction publique, et ce, à quelques jours des élections professionnelles. Un fait assez rare pour être souligné. *"Pour la CGT, le gouvernement doit revaloriser la valeur du point d'indice d'au moins 10 % et l'indexer sur l'inflation,* poursuit Christophe Delecourt. *L'urgence se situe également au niveau de la refonte des grilles indiciaires et de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes."*

Répondre aux urgences

Du côté du cabinet du ministre David Amiel, la ligne consiste à dire qu'il faut distinguer la rémunération indiciaire de la rémunération totale des fonctionnaires. "*Aucun agent public n'est rémunéré au-dessous du Smic horaire si l'on prend en compte la totalité de la rémunération, et non le seul indice",* estime-t-on dans son entourage. Un argument que les organisations syndicales ont bien du mal à entendre, dans la mesure où seul le traitement indiciaire est, par exemple, pris en compte pour le calcul des pensions de retraite. *"Dans les catégories socioprofessionnelles des employés et des ouvriers, le secteur public rémunère davantage que le secteur privé",* assure pourtant le cabinet de David Amiel.

Et de rappeler les revalorisations générales mises en œuvre depuis 2022 et l'attribution de points supplémentaires en 2024. *"Sur la période 2022-2024, la progression du salaire net moyen a été supérieure à l'inflation dans la fonction publique",* martèle l'entourage du ministre. Mais ce chiffre porte bien sur la rémunération globale, qui inclut les éventuelles primes et indemnités. Celles-ci ne sont donc pas prises en compte dans le calcul des pensions de retraite et sont versées de manière inégale entre les agents.

Par Marie Malaterre

FO FINANCES
FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !
fo.finances@orange.fr
FINANCESFO.FR

acteurspublics

Budget 2027 : le Sénat rabote le supplément familial de traitement et le temps partiel thérapeutique des fonctionnaires

Forfaitisation du supplément familial de traitement, temps partiel thérapeutique payé à 90 %… La commission des finances du Sénat ajoute deux nouvelles mesures à ses habituelles propositions d'économies sur la fonction publique, pour un total de 900 millions d'euros dans le projet de budget pour 2027.

Sans grande surprise, le Palais du Luxembourg ne compte pas ménager la fonction publique dans le cadre du projet de budget pour 2027 qu'il s'apprête à examiner. L'Assemblée nationale ayant rejeté la première partie du texte la semaine dernière, c'est de la copie initiale du gouvernement que partent les sénateurs. La commission des finances a commencé à plancher sur le texte et la rapporteure générale, Christine Lavarde, a partagé la position de l'instance parlementaire ce jeudi 12 novembre.

Résultat : parmi les missions d'ores et déjà étudiées par la commission des finances, une baisse globale de 900 millions d'euros de dépenses concernant la fonction publique a été adoptée. Si l'on retrouve les marronniers du Sénat, à savoir le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite et l'allongement du délai de carence à trois jours, *"deux dispositions nouvelles"*, selon les mots de la sénatrice LR des Hauts-de-Seine, font leur apparition.

Forfaitisation du supplément familial de traitement

La première évolution, présentée au sein d'un amendement porté par le sénateur LR Albéric de Montgolfier, consiste à instaurer une forfaitisation du supplément familial de traitement (SFT). Aujourd'hui, ce complément de rémunération est versé en fonction du nombre d'enfants à la charge du fonctionnaire, selon un barème qui fait coexister une part forfaitaire et une part proportionnelle au salaire de l'agent. *"Ce complément, propre à la fonction publique et hérité d'une époque antérieure à la Sécurité sociale, est aujourd'hui sans équivalent dans le secteur privé et cumulable avec les prestations familiales"*, argue Albéric de Montgolfier.

Un temps étudiée par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), quelles conséquences pourrait avoir une telle réforme ? Selon Christine Lavarde, substituer le forfait à un versement fondé sur le traitement indiciaire brut de l'agent aurait un *"effet redistributif"* vers les plus bas revenus, *"notamment les catégories C"*, dans la mesure où ceux qui bénéficient le plus en volume de ce complément de rémunération sont aujourd'hui les hauts fonctionnaires touchant les revenus les plus importants. Le premier motif avancé demeure celui du ménagement des finances publiques. *"Sur cette base, divers scénarios de forfaitisation permettraient de réduire d'environ 250 millions d'euros le coût du SFT tout en favorisant les agents les moins bien rémunérés, pour lesquels le SFT est un facteur important d'attractivité de la fonction publique"*, ajoute, de son côté, Albéric de Montgolfier.

Deuxième nouvelle mesure adoptée par la commission des finances : baisser la rémunération des agents en temps partiel pour raison thérapeutique (TPT). Tandis que ces derniers bénéficient aujourd'hui de l'intégralité de leur rémunération, les sénateurs ont voté une perception du traitement limitée à 90 %. Les règles de rémunération des TPT seraient ainsi alignées sur celles des congés de maladie ordinaire.

Une "désorganisation" avancée

L'argument d'Albéric de Montgolfier, le sénateur portant les différents amendements

relatifs à la fonction publique : *“cette disposition a pu être source de désorganisation pour le service public”*. S’appuyant sur le rapport réalisé par le sénateur Olivier Paccaud concernant le remplacement des enseignants, il met en avant la montée des absences. *“Alors que le temps partiel thérapeutique représentait 3,4 % des absences des enseignants du second degré en 2021, en 2025 elles sont responsables de 10 % des absences”*, peut-on ainsi lire. Selon les dires du rapporteur spécial, les responsables RH du ministère de l’Éducation nationale auraient mentionné que *“passer à 90 % pourrait avoir un certain nombre d’effets très positifs”*.

Côté finances, les sénateurs estiment à 100 millions d’euros le volume d’économies que dégagerait la mesure. Un calcul qui reste approximatif, l’administration ne disposant pas, à date, de données consolidées sur le nombre d’agents concernés. C’est d’ailleurs l’objet d’un amendement adopté en début de semaine par les députés, dans le cadre de l’examen de la proposition de loi socialiste visant à faciliter le recours au temps partiel thérapeutique pour les agents publics, demandant au gouvernement de remettre chaque année un rapport détaillé. De son côté, le sénateur Albéric de Montgolfier estime le nombre d’agents publics bénéficiant d’un temps partiel thérapeutique à 1 % du total des effectifs. *“À titre indicatif, cette proportion est de 0,5 % chez les enseignants du second degré, et de 1,5 % chez les agents de la direction générale des finances publiques”*, peut-on lire.

Les services de l’État ne sont pas à l’abri de nouvelles mesures les concernant, la commission n’ayant pas encore mené à son terme l’examen de la deuxième partie du projet de loi de finances. Car Christine Lavarde a été claire : de manière générale, le Sénat entend proposer une nouvelle copie du budget accroissant la pression sur la dépense publique. *“Tous les travaux de la commission des finances, à ce stade et qui se poursuivront dans l’hémicycle à partir du 20 novembre, visent à rééquilibrer l’effort de maîtrise du déficit public en diminuant la pression sur la fiscalité et en le réorientant vers une baisse de la dépense structurelle”*, a ainsi déclaré la rapporteure du budget. Avec, en ligne de mire, l’objectif de réduire le déficit de 0,2 point de PIB.

Par Philippine Ramognino

FO FINANCES
FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !
fo.finances@orange.fr
FINANCESFO.FR

Le Monde

Salaires des fonctionnaires : les mesures d'urgence du gouvernement jugées « insuffisantes » par les syndicats

A l'issue d'une réunion à Matignon, vendredi 13 novembre, les syndicats ont dénoncé des annonces « en complet décalage avec l'urgence salariale et la colère sociale ». Dans leur viseur, notamment : le refus du gouvernement de dégeler la valeur du point d'indice. La CFDT a décidé de se joindre à l'appel à la grève du 17 novembre.

Les syndicats de la fonction publique auraient sans doute préféré une issue plus favorable à leur rencontre avec le chef du gouvernement, Sébastien Lecornu, sur les sujets salariaux, vendredi 13 novembre. Reçus à Matignon dans la foulée de la « conférence sociale » de lundi, où ils n'avaient pas été conviés, les représentants du personnel ont enfin obtenu l'audience qu'ils réclamaient depuis plusieurs mois. Néanmoins, leurs espoirs étaient minces. Et sans grande surprise, ils en ressortent sans avancée concrète par rapport à leurs précédents échanges avec le gouvernement, alors même que la contestation sociale se poursuit.

L'exécutif campe sur sa position, le premier ministre ayant opposé une nouvelle fin de non-recevoir à la principale revendication des organisations syndicales : une hausse de la valeur du point d'indice, l'élément qui sert de base au calcul d'une large partie de la rémunération des agents publics. La position est défendue de longue date par le ministre de l'action et des comptes publics, David Amiel, qui justifie notamment ce refus par le contexte budgétaire contraint et le coût de la mesure.

Plutôt que d'opter pour une revalorisation générale des salaires, le gouvernement mise toujours sur des mesures ciblées. Avec *« une attention particulière aux agents aux revenus les plus modestes »*, écrivait Sébastien Lecornu dans un courrier adressé aux syndicats en amont de la réunion. L'occasion pour le premier ministre de circonscrire d'emblée le champ des négociations.

Début octobre, le gouvernement souhaitait déjà relever l'indice minimum de traitement de la fonction publique. Prévue initialement au 1er janvier, la mesure devait permettre à près de 400 000 agents de « sortir » de l'indemnité différentielle qui leur est versée pour ne pas être rémunérés en dessous du smic. Depuis la dernière revalorisation du salaire minimum, le 1er juin, 862 000 agents bénéficient de ce dispositif. Mais la nouvelle hausse de 1,6 % du smic, annoncée pour le 1er décembre, est venue bousculer les projections gouvernementales. Avec ce coup de pouce, plus d'un million d'agents publics auraient désormais un traitement indiciaire inférieur au salaire minimum, selon le collectif Le Sens du service public. Soit près de 20 % de l'ensemble des personnels de la fonction publique.

« Réunion pour rien »

Face au risque d'un décrochage encore plus grand des rémunérations, le gouvernement a décidé d'appliquer au secteur public la hausse annoncée du smic, à compter de décembre. A cela s'ajoutera l'attribution de 8 points d'indice supplémentaires pour les agents les moins bien rémunérés. *« Ces deux mesures cumulées représentent un gain moyen de 350 euros par an pour à peu près 1,3 million d'agents »*, précise l'entourage de David Amiel, en y voyant aussi une manière de redonner du poids à l'ancienneté et à l'avancement.

En toile de fond, en effet : le tassement des grilles de salaires, réduisant le différentiel salarial lié à l'ancienneté et à l'expertise acquise, qui a été accentué par les revalorisations successives du smic et le gel du point d'indice.

Pour les représentants du personnel, néanmoins, le compte n'y est toujours pas. Qualifiées d'*« urgence »* par Sébastien Lecornu, les mesures annoncées par le gouvernement *« sont encore très largement insuffisantes et n'apporteront pas de pouvoir d'achat en plus »*, ont critiqué dans une déclaration commune les huit syndicats représentatifs de la fonction publique (CGT, FO, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires, FA-FP et CFE-CGC). Présente à Matignon, la secrétaire générale de la CGT, Sophie Binet, a dénoncé une *« réunion pour rien »*, des *« mesurettes »* et des *« annonces en complet décalage avec l'urgence salariale et la colère sociale qui s'exprime dans le pays »*. La non-revalorisation du point d'indice *« sonne comme une provocation »*, a-t-elle ajouté.

Le gouvernement a certes confirmé son intention d'engager *« immédiatement »* un *« chantier de réforme structurelle »* des rémunérations et des carrières. Il s'annonce toutefois aussi complexe que long à faire aboutir, d'autant plus à quelques mois de l'élection présidentielle. *« Il n'y a ni budget ni temps pour avancer sur ce chantier »*, dénonce déjà la CGT. Sébastien Lecornu promet de recevoir de nouveau les syndicats à Matignon au lendemain des élections professionnelles, prévues le 10 décembre. Objectif annoncé : *« sceller des avancées »*.

D'ici là, les représentants du personnel entendent continuer à mettre la pression sur le gouvernement et appellent à une nouvelle journée de mobilisation et de grève, mardi 17 novembre. Un mouvement qui sera unitaire : après la réunion de vendredi, la CFDT a finalement décidé de se joindre à l'appel lancé par les sept autres syndicats. *« Les agents publics ne peuvent pas être encore les victimes des arbitrages budgétaires de l'Etat »*, estime cette organisation syndicale. Avant de dénoncer, elle aussi, *« l'impasse »* des discussions avec le gouvernement.

Bastien Scordia

FO FINANCES
FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !
fo.finances@orange.fr
FINANCESFO.FR

Le Monde

La hausse de 1,6 % du smic et des « bas salaires » des fonctionnaires coûtera « un peu plus de 1 milliard d'euros », selon le gouvernement

L'exécutif avait annoncé cette semaine, en pleines mobilisations sociales, la revalorisation du salaire minimal de 1,6 % à partir du 1er décembre et celle des « bas salaires » de plus d'un million d'agents de la fonction publique.

La revalorisation du smic et celle des bas salaires des fonctionnaires, annoncées cette semaine par le gouvernement, coûteront *« un peu plus de 1 milliard d'euros »* aux finances publiques, a déclaré, dimanche 15 novembre, le ministre des comptes publics, David Amiel.

« Ce qui a été annoncé cette semaine, entre lundi et vendredi, a un coût pour les finances publiques d'un peu plus de 1 milliard d'euros (…) *principalement en raison du coût pour la fonction publique, mais aussi parce que, quand on augmente le smic, cela a un effet sur un certain nombre d'autres dépenses »*, a-t-il affirmé dans une interview sur Franceinfo. *« C'est évidemment un coût important dans la période que nous traversons, mais un coût évidemment nécessaire pour faire face à l'urgence sociale »*, a-t-il ajouté.

Confronté à des mobilisations sociales majeures depuis plusieurs semaines, le gouvernement a annoncé lundi une hausse du salaire minimum au 1er décembre, porté à 1 502 euros net environ, soit une augmentation mensuelle d'environ 24 euros. Or une hausse du smic contraint l'Etat à augmenter la compensation, appelée « indemnité différentielle », qu'il verse aux agents dont le revenu est moins important que ce seuil, car la loi interdit de rémunérer en deçà du salaire minimum légal.

Nouvelle journée de mobilisation

Par ailleurs, la hausse du smic a un effet pour les finances publiques en raison des allégements de cotisations sociales sur les bas salaires, que l'Etat pratique de longue date, car c'est l'Etat qui compense le manque à gagner pour la Sécurité sociale.

Concernant la fonction publique, le gouvernement a annoncé vendredi une revalorisation des plus bas salaires, qui devrait concerner *« 1,35 million »* d'agents de la fonction publique, comme l'a rappelé dimanche David Amiel. En moyenne, les hausses de salaires devraient être de *« 350 euros brut »* sur l'année, a-t-il dit.

Cette hausse *« précède les négociations puisque nous avons aussi proposé aux organisations syndicales de la fonction publique, au lendemain des élections professionnelles qui se tiendront début décembre, d'avoir avec eux une véritable discussion de moyen terme sur la refonte des grilles de la fonction publique »*, a ajouté David Amiel.

Considérant que ces annonces *« ne répondent pas à l'urgence »*, l'intersyndicale de la fonction publique a appelé à une journée de mobilisations et de grève le 17 novembre.

Le Monde avec AFP

FO FINANCES
FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !
fo.finances@orange.fr
FINANCESFO.FR

FO FINANCES

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

3 / 10 DÉCEMBRE

JE VOTE

